



Projet H2V59 - Projet d'usine de production d'hydrogène vert à Loon-Plage et son raccordement électrique

Lettre d'information 01 - Juillet 2020

La concertation menée en 2019 a rassemblé 327 participants lors de 8 rencontres publiques, et 1 400 internautes. Nous tenons à remercier nos partenaires, les acteurs locaux, les habitants pour leur mobilisation et leur contribution à la qualité des échanges. Nous remercions également les garantes nommées par la Commission nationale du débat public pour leur bilan de la concertation, leurs recommandations et leur veille attentive au bon déroulement de la démarche.

Conformément aux engagements que nous avons pris dans notre compte-rendu de la concertation, et sans attendre l'enquête publique qui devrait avoir lieu à la fin de l'année, nous souhaitons poursuivre le dialogue engagé avec le territoire. Aussi, nous avons mis en œuvre plusieurs outils et actions d'information du public, dont cette lettre d'information. Elle vise à informer régulièrement

les habitants et acteurs locaux de l'actualité du projet d'usine de production d'hydrogène vert « H2V59 » à Loon-Plage et son raccordement électrique au poste de Grande-Synthe.

Depuis la fin de la concertation, le projet H2V59 a franchi de nouvelles étapes. Nous avons déposé en février 2020 le dossier de demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire du projet.

Nous restons mobilisés, en lien étroit avec le territoire, pour que notre usine de production d'hydrogène puisse créer des emplois locaux durables et réduire le recours aux énergies fossiles.

Lucien Mallet
Président et fondateur de H2V



Le projet H2V59 avance

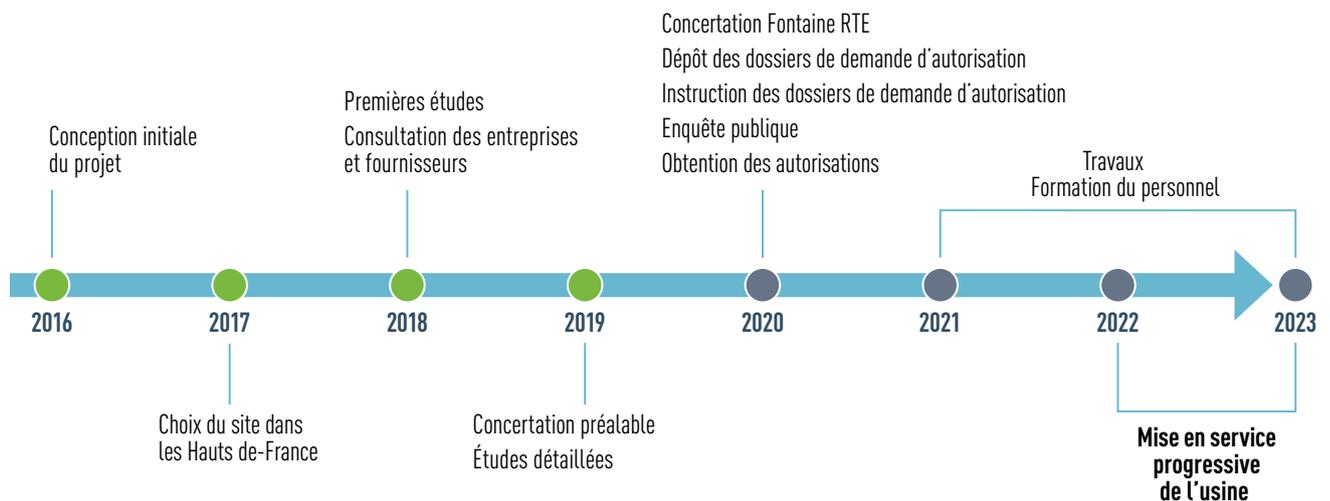
Fin janvier 2020, H2V a fait le choix de poursuivre le projet de production massive d'hydrogène vert. Depuis, le projet H2V59 a franchi deux étapes cruciales.

Tout d'abord, à Lille, le 12 février 2020, l'équipe H2V59 a déposé l'intégralité de son dossier de demande d'autorisation environnementale unique au Bureau des Installations de la Préfecture du Nord. Hors délai supplémentaire lié au COVID 19, cette dernière dispose de 4 mois pour déclarer le dossier conforme. L'autorité environnementale (en l'occurrence l'Autorité environnementale

du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable) rendra un avis sur l'évaluation de l'impact environnemental. Cet avis sera joint au dossier soumis à l'enquête publique. Celle-ci peut alors être organisée : elle est envisagée d'ici la fin de l'année 2020.

Pour ce qui concerne le permis de construire, le dossier a lui aussi été déposé en février en mairie de Loon-Plage, en vue de son instruction. Le permis de construire pourra être délivré seulement après la clôture de l'enquête publique.

CALENDRIER DES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



H2V59 répond, conjointement avec Air Liquide, à l'[appel à manifestation d'intérêt](#) « [Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène](#) » lancé par le gouvernement français en janvier 2020. Cet AMI vise à identifier des projets susceptibles de « *développer les savoir-faire industriels français et de passer la filière à l'échelle (projets de développement industriel, projets de production massive territoriaux pour les usages industrie et mobilité, projets de décarbonation massive d'usages industriel et projets structurants de mobilité...)* ». Les derniers compléments au dossier ont été déposés le 30 juin 2020.

La concertation se poursuit

Du 16 septembre au 20 novembre 2019, le projet H2V59 a fait l'objet d'une concertation sous l'égide de deux garantes nommées par la Commission nationale du débat public (CNDP). Après la publication de leur [bilan](#) en décembre 2019, H2V59 a présenté son [compte-rendu](#) contenant ses engagements pour la suite du projet en février 2020. Parmi ceux-ci, la poursuite du dialogue initié avec le territoire, et l'information du public jusqu'à l'enquête publique prévue fin 2020 qui permettra au public de donner un avis sur un projet détaillé.

En amont de l'enquête publique, l'équipe H2V59 continue le travail d'ancrage territorial du projet d'usine et met en place plusieurs outils et actions, dont un **site Internet** : <http://h2v59-concertation.net> dédié à la concertation sur le projet et sur lequel les internautes peuvent poser des questions à H2V59, en utilisant ce [formulaire](#).

Sur ce site, **quatre fiches de synthèses** des études réalisées par H2V59 dans le cadre de l'autorisation environnementale sont disponibles :

- Synthèse de [l'étude faune-flore](#)
- Synthèse de [l'étude sur la gestion de l'eau](#)
- Synthèse de [l'étude acoustique](#)
- Synthèse de [l'étude de dangers](#)

Le 4 mars 2020, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé deux garants, Isabelle Jarry et Christophe Bacholle ; personnalités neutres et indépendantes du maître d'ouvrage, les garants sont chargés de veiller à l'information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique. Il est possible de les contacter par mail : isabelle.jarry@garant-cndp.fr et christophe.bacholle@garant-cndp.fr

Une autre fiche présente les garanties d'origines de l'électricité qui sera consommée par l'usine H2V59 : http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2020/07/H2V-Garanties_origine_2.pdf.

En outre, afin de partager les mesures de réduction et compensation écologiques envisagées pour le projet, **H2V59 rencontrera les associations de protection de l'environnement**. H2V59 se tient également à la disposition des collectivités territoriales et acteurs socioéconomiques qui le souhaitent, pour échanger sur le projet.

Enfin, cette lettre d'information initie une publication régulière à destination des habitants et des acteurs locaux, en fonction de l'actualité du projet. Tous ceux qui souhaitent s'y abonner peuvent le faire en écrivant à l'adresse suivante : h2v59-concertation@h2vindustry.net.



Le réseau de transport d'électricité

De son côté, RTE (Réseau de Transport d'Électricité), chargé du raccordement électrique de l'usine, s'engage également à poursuivre le dialogue initié avec le territoire et à veiller à la bonne information du public.

La concertation sur le choix d'un fuseau de moindre impact se poursuit avec les acteurs locaux, les associations de protection de l'environnement et les institutions, pour une décision prévue à l'automne 2020.

Enfin, l'entreprise s'est engagée à publier une fiche spécifique au transport d'électricité, disponible sur le site internet de la concertation.

Abonnez-vous à la lettre d'information en écrivant à h2v59-concertation@h2vindustry.net